

Extrait du guide COVID-19 de la REHVA, version 4.0, 17 novembre 2020

Ce document a été traduit par suissetec et doit servir d'aide.

Le quide en anglais « REHVA COVID-19 quidance » du 17 novembre 2020 est officiellement valable.

Principaux changements et mises à jour

La REHVA a publié le premier guide COVID-19 à la mi-mars 2020. Après deux actualisations (avril et août), la quatrième version se concentre sur la réouverture et l'utilisation sûre des bâtiments après le confinement. Elle comprend notamment des conseils sur certains composants et types de bâtiments/locaux ainsi que des mesures pour minimiser les risques.

Les principaux changements par rapport à la version précédente concernent la ventilation des bâtiments en dehors de la période d'occupation ainsi que l'exploitation de ventilo-convecteurs et d'appareils split. En outre, une annexe présentant une méthode de calcul pour évaluer la probabilité du risque d'infection a été ajoutée. Le nouveau guide recommande d'éteindre la ventilation deux heures après la période d'occupation et de l'enclencher le matin deux heures avant la période d'occupation sur le régime nominal. Il est renoncé à la mesure de précaution visant à laisser fonctionner les systèmes à un régime réduit durant la nuit et le week-end, car aucune preuve scientifique n'a pu être trouvée à ce sujet. Les preuves existantes montrent qu'une ventilation des locaux renouvelant deux à trois fois le volume d'air par heure suffit pour éliminer tous les polluants de l'air, y compris les virus. Ce volume d'air est garanti avec les deux heures précédant et suivant la période d'occupation. Le nouveau guide permet également d'éteindre la ventilation dans les WC, dont le fonctionnement peut être le même que celui de l'installation de ventilation principale.

L'effet des ventilo-convecteurs et des appareils split fait l'objet de discussions depuis le début de la pandémie. Le nouveau guide permet l'exploitation normale de ces appareils, en fonction des besoins de refroidissement et de chauffage. Il donne cependant de nouveaux conseils sur la manière de garantir l'apport d'air neuf et la façon d'éviter des flux d'air dirigés d'une personne à l'autre pouvant favoriser la propagation de virus. Dans les locaux conditionnés par des appareils avec fonction de refroidissement ou de chauffage uniquement, l'apport d'air frais doit être garanti mécaniquement ou en ouvrant les fenêtres. La prudence est de mise en cas de vitesses d'air élevées dans la zone occupée ; lorsqu'elles dépassent 0,3 m/s, il est recommandé de changer l'aménagement des locaux car des vitesses plus élevées pourraient transporter une quantité considérable de particules virales d'une personne à l'autre.

L'annexe 1 comprend désormais une introduction à une méthode de calcul permettant d'évaluer la probabilité du risque d'infection. Avec ce calculateur basé sur Excel, il est facile d'estimer la probabilité du risque d'infection pour tout local. Seuls la disposition et le taux de renouvellement de l'air dans le local doivent être indiqués. Cette méthode peut être utilisée pour les activités intérieures les plus courantes. Elle peut servir pour prendre des décisions concernant l'exploitation des bâtiments et l'éventuelle mise en œuvre de mesures destinées à réduire le risque. De telles mesures peuvent par exemple impliquer de limiter la période d'occupation ou, dans certains locaux, le nombre d'occupants.

Le guide de la REHVA regroupe des conseils sur le fonctionnement et l'utilisation d'installations techniques du bâtiment durant la pandémie de coronavirus. La quatrième version du guide remplace toutes les éditions précédentes. Des mises à jour sont attendues ces prochains mois, lorsque de nouvelles données seront disponibles.

